



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 88904

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur les nouveaux plafonds de loyers et délivrance d'agrément pour des communes en zone C du dispositif Scellier. Il lui demande de lui préciser ces nouveaux plafonds et dispositifs.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88904

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10183

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)